

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/09/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/09/2014

Délibération n° D-2014-347

Demande de subvention AVAP

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

Demande de subvention AVAP

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », a créé un nouveau périmètre de protection du patrimoine se substituant aux ZPPAUP : les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La ZPPAUP de Niort a été créée par arrêté du Maire en date du 25 mai 2009 et annexée au PLU au titre des servitudes d'utilité publique.

Afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle d'une part, et de réaliser cette révision en parallèle de la révision du PLU prescrite le 31 janvier 2011 et ainsi conserver la cohérence entre les deux documents, la Ville de Niort a souhaité mettre sa ZPPAUP en révision.

L'opération est évaluée à 63 664,52 € TTC (montant subventionnable de l'étude).

La Ville de Niort souhaite solliciter auprès de l'Etat une subvention pour cette procédure.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'Etat une subvention pour la révision de la ZPPAUP en AVAP conformément au décret du 16 décembre 1999 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT